



# Plan Local d'Urbanisme



## 4.c – Extraits du plan de zonage n°1

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2015

Révision arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2016

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2017

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du 28 juin 2017

Le Maire  
Grégoire Dublineau



# Quartier de la gare



# USP1

# UA

Commune  
d'Ermont

# USP

# UG

R+6  
H max  
= 25m

R+3  
H max  
= 15m

R+4  
H max  
= 18m

R+5  
H max  
= 21m

3,57m

3,22m

3,36m

5m

**Légende**

- Limite communale
- - Limite de zone      USP Intitulé de zone
- Limite du bâti par rapport à la hauteur maximale des constructions et au nombre de niveaux autorisés
- - Marge de recul (alignement futur des constructions)
- ▭ Alluvions tourbeuses compressibles et présence d'eau

0      25      50 m

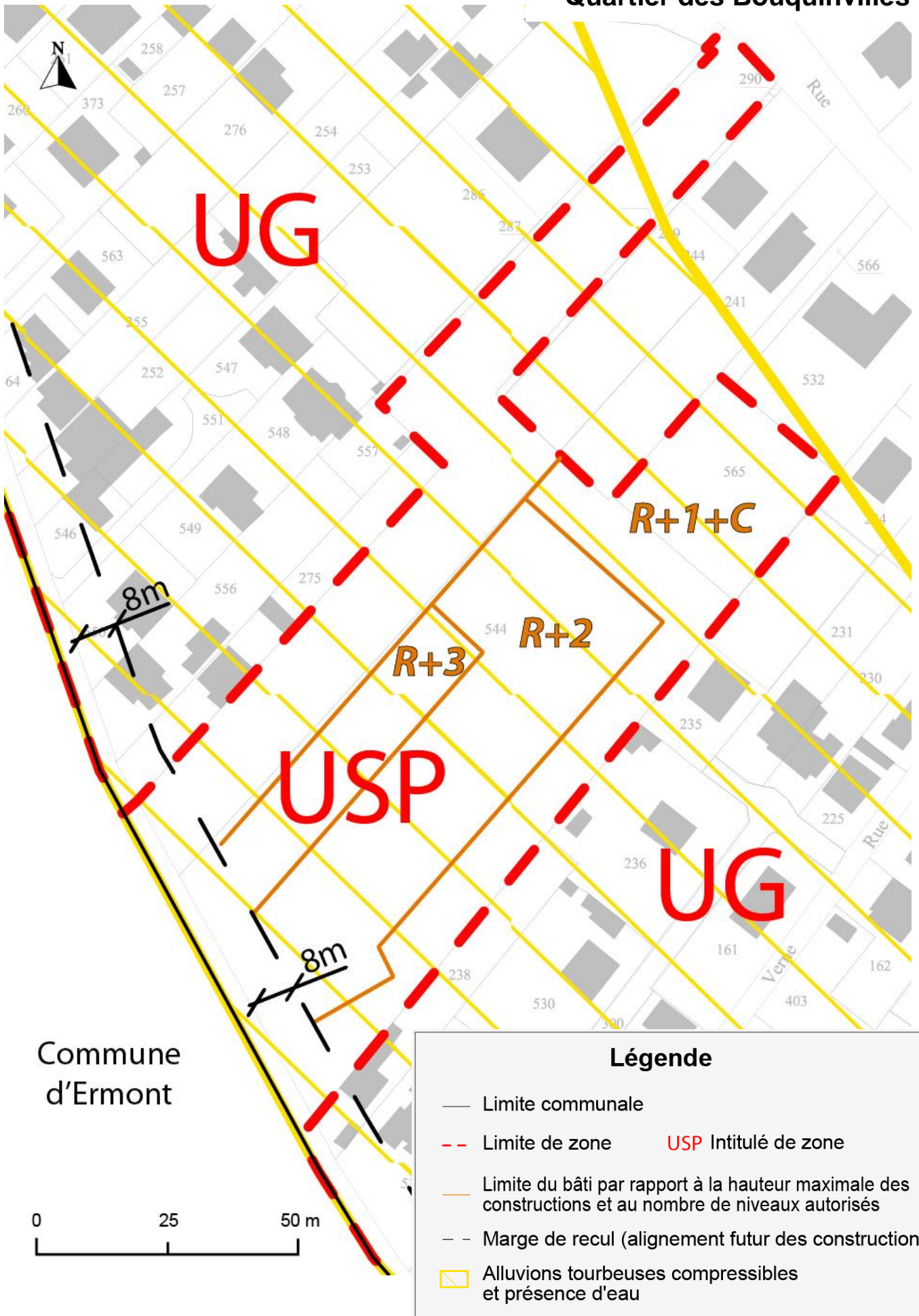
Callais

Condorcet

Rue



# Quartier des Bouquinvilles



Commune d'Ermont